



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 18 décembre 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
46	52

Date de convocation

12 décembre 2024

Eau Assainissement – Travaux secteur Jules Nadi à Tain l'Hermitage - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de répartition des charges communes avec la Ville de Tain l'Hermitage

**N° de la délibération
2024-774**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 18 décembre 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mmes Laëtitia BOURJAT, Lyliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Valina FAURE, M. Gilles FLORENT, Mme Christine FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Gilbert LA RUSSA, Jean-Louis MORIN, Mme Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Charles-Henri RIMBERT, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : Mme Béatrice FOUR (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Valina FAURE), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Christiane FERLAY (représentée par sa suppléante Mme Christine FOUR), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Lyliane BURGUNDER), Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE (représentée par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Xavier AUBERT, Mme Véronique BLAISE, M. Michel BRUNET, Mme Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Gérard ROBERTON, M. Vincent ROBIN, M. Alain SANDON, Mme Anne SCHMITT.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu l'article L.2422-12 du code de la commande publique,

Vu la délibération n°2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant qu'ARCHE Agglo Unité Eau et assainissement doit poursuivre la mise en œuvre du programme de mise en conformité du système d'assainissement de Tain l'Hermitage établi dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement réalisé en 2020 (SAFEGE). Dans ce secteur, une anomalie a été relevée concernant la collecte d'assainissement en temps de pluie. ARCHE Agglo a engagé une étude de faisabilité en 2023 sur le secteur, qui a conclu en la nécessité de réaliser des travaux de mise en séparatif, de renouvellement de réseau d'assainissement, ainsi qu'une gestion des eaux pluviales visant à limiter les débits déversés dans le réseau.

Considérant que parallèlement la commune de Tain l'Hermitage souhaite engager de manière simultanée un marché de travaux de voirie et d'aménagement de rues du centre-ville, portant sur l'Avenue Jules Nadi, la rue Commandant Noir, la route de Larnage, la rue Louis Pinard,

Considérant que la totalité des travaux envisagés constitue un projet global d'aménagement (travaux d'aménagement de surfaces, renouvellement de réseaux EU, EP et AEP, mise en séparatif) et relève simultanément de la compétence des 2 maîtres d'ouvrage.

Considérant qu'une coordination étroite est nécessaire puisqu'ARCHE Agglo doit réaliser les travaux sur réseaux enterrés avant que la Commune réalise les travaux d'aménagement de voirie en surface.

Afin de garantir la réalisation de l'ensemble des travaux de manière cohérente et coordonnée, il apparaît nécessaire de mener les 2 marchés de travaux et les marchés dits connexes nécessaires à la réalisation de l'opération de manière concomitante et de confier le pilotage de ces marchés à un maître d'ouvrage unique soit Arche Agglo pour les travaux de Réseaux assainissement et la ville de Tain l'Hermitage pour les travaux d'aménagements et de voirie ;

Il est donc proposé de conclure une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage (co-maîtrise d'ouvrage) entre la ville de Tain l'Hermitage et ARCHE Agglo et réciproquement pour la réalisation des marchés en vue de définir les conditions d'organisation de ces maîtrises d'ouvrage déléguées ;

Il est précisé que la maîtrise d'œuvre de cette opération a été confié :

- au bureau d'études BEAUR, 10 rue Condorcet, 26100 ROMANS pour les travaux portés par l'agglo
- au bureau d'études CAP INGE, 1950 Avenue du Maréchal Juin, 30900 NIMES pour les travaux portés par la Ville de Tain l'Hermitage

Considérant les modalités fixées dans le projet de convention ;

Considérant l'avis du bureau du 5 décembre 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 52 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre ARCHE Agglo et la Ville de Tain l'Hermitage pour les travaux d'assainissement du secteur Jules Nadi à Tain l'Hermitage et les marchés dits connexes nécessaires à l'opération ;
- **APPROUVE** les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre Ville de TAIN HERMITAGE et ARCHE Agglo pour les travaux d'assainissement du secteur Jules Nadi et les marchés dits connexes nécessaires à l'opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à signer ladite convention, annexée à la présente délibération ainsi que les contrats passés sur le fondement de cette convention et tout acte administratif y afférent.
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 18 décembre 2024.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 19/12/2024

Qualité : Le président ArcheAgglo

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 007-200073096-20241218-DELIB_2024_774-DE

S²LO